Le peuple valdôtain

1 • L'Union Valdôtaine, Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

28 JUILLET 2011 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. – Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB – AOSTE • LVIII année • N. 18152 **30**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.com

EDITORIAL

Toujours la polémique

Ego Perron

Je ne veux pas, à travers ces quelques lignes, alimenter des polémiques inutiles, mais je constate une certaine rengaine au sein de la politique valdôtaine dans les rapports, ou mieux l'absence de rapports, entre nous et l'Alpe.
Chaque fois qu'il y a une information qui concerne l'Union Valdôtaine un commentaire suit immédiatement, évidemment empoisonné, de la part de certains membres de ce parti d'opposition. S'il y a un éditorial qui concerne les choix politiques de notre Mouvement et de la majorité régionale, voilà qu'immédiatement il y a une note à travers laquelle on commente négativement ce qui est écrit ou ce qui est fait.
Si on inaugure une nouvelle section un commentaire négatif de la part de l'Alpe arrive immédiatement sur la façon dont on gère les rapports avec le territoire. Enfin, s'il y a une initiative sur le territoire ce n'est pas pour avancer des propositions qui expriment une façon de voir, de concevoir le territoire, la politique et l'administration différente de la nôtre mais c'est pour nous critiquer ou pour nous accuser.
Quelle bassesse. Quelle vocation à la contestation pure et dure de tout ce qui est fait et de tout ce qui se passe en Vallée d'Aoste. Evidemment avec un seul responsable: l'Union Valdôtaine. Je me demande comment les gens jugent cette action politique.
Je me demande ce que ferait ce parti, l'Alpe, si notre Mouvement n'existait pas : rien, parce qu'il n'aurait rien à dire, absolument rien parce qu'il existe seulement et uniquement pour accuser et pour contester tout ce que nous faisons et proposons. La politique de l'Alpe est de dire non et de contrebattre tout ce qui est, de notre côté, proposé. Nous constatons cela à chaque passage et à chaque occasion. Je pensais qu'après la naissance officielle de ce parti, suite au congrès, aurait été mise en place une politique faite de proposition, d'idées menant à la discussion et à la confrontation avec les autres sujets de la politique. Mais rien de tout cela est arrivé.
Drôle d'attitude, surtout si l'on pense au passé de certaines personnalités de l'Alpe quand elles avaient des postes importants au sein de la politique et de l'Administration sous le drapeau de l'Union Valdôtaine. Je risque de redire des choses que j'ai déjà répétées maintes fois et que les Valdôtains jugeront avec le temps.
Cependant, permettez-moi d'exprimer une certaine incrédulité quand on est soumis fréquemment à des attaques contre tout ce qui est fait. J'accepte le jeu de nos adversaires, qui est normal en politique, mais en raison de la période très difficile que nous traversons et qui demande un rassemblement des forces et un partage des responsabilités, on aimerait bien avoir en face de nous des sujets politiques plus solidaires et davantage concernés au bien de la Vallée d'Aoste et à celui des Valdôtains.

...» fin de citation

lcaveri@gmail.com

«La civilisation démocratique est entièrement fondée sur l'exactitude de l'information.
Si le citoyen n'est pas correctement informé, le vote ne veut rien dire»
Jean-François Revel

Pour les journalistes qui ont le souffle court

Dimanche dernier une messe avec les autorités régionales

Le cardinal Tarcisio Bertone en vacances à Les Combes d'Introd

Tarcisio Bertone, le secrétaire du Vatican, est en vacances dans le hameau de Les Combes d'Introd depuis jeudi dernier, 21 juillet. Le cardinal originaire de Romano Canavese restera au Val d'Aoste jusqu'au vendredi 5 août prochain : pendant cette période, deux rencontres publiques sont prévues. Mardi dernier, 26 juillet, le cardinal a officié la cérémonie qui rappelle le passage du Pape Jean-Paul II à Gressoney-Saint-Jean au mois de juillet 2001. Karol Wojtyla, il y a dix ans, visita la vallée du Lys à quelques mois de distance des inondations qui touchèrent le Val d'Aoste pendant l'automne 2000. Une plaque commémorative de cette visite – offerte par le Conseil régional – a été inaugurée à cette occasion.
Deux jours auparavant, le dimanche 24 juillet, le cardinal Tarcisio Bertone avait officié la Sainte Messe dans le pré de Les Combes avec l'évêque d'Aoste Giuseppe Anfossi devant quelques centaines de fidèles. Ensuite, le cardinal avait procédé à la bénédiction du Foyer Jean-Paul II, la résidence qui accueille depuis quelques années les vacances des Papes et qui a fait

récemment l'objet de travaux de modernisation. À la cérémonie ont participé le président du Gouvernement valdôtain Augusto Rollandin, le président du Conseil de la Vallée Albert Cerise, le syndic d'Introd Vittorio Anglesio et le consul général de Pologne en Italie Krzysztof Strzalka.
Dans l'après-midi à Châtillon, au siège de l'Institut dédié à la mémoire de don Giovanni Bosco, les présidents Rollandin et Cerise ont reçu des mains de Tarcisio Bertone les honneurs conférés par l'Etat du Vatican.
En particulier, le président Augusto Rollandin a été décoré en tant que commandeur de l'ordre de Saint Grégoire, titre réservé aux catholiques pour leur bon service envers l'église, la communauté et le pays ; Albert Cerise a été nommé commandeur de l'ordre de Saint Silvestre, décoration prévue pour les laïques et les ecclésiastiques pour leurs mérites envers l'église et le Pape.

Nouvelles du Sénat

Et la majorité chancelle

Antonio Fosson

Une semaine particulièrement difficile pour le Sénat et des attaques multiples à la majorité et à la stabilité du Gouvernement. Alors que l'on craignait l'effondrement définitif des bourses et donc l'inutilité de la lourde manœuvre financière, la résistance des marchés et surtout leur relance renforcent le Gouvernement. Mais le décret des déchets à Naples (avec le refus de la part des administrateurs parthénopéens du parcours proposé par le Gouvernement) et la demande d'arrestation pour deux parlementaires ont déclenché la tempête et la confusion.
Un bateau affronte une mer agitée si à son bord il y a une équipe fiable et soudée : mais le capitaine Berlusconi est sûrement dans une situation difficile et ses ordres sont désormais non observés ; le second officier Letta est au centre de lourdes investigations, et le chef des machines Tremonti doit affronter de graves accusations et si la période économique n'était pas aussi grave il aurait dû démissionner. En outre, à bord de l'autre caravelle de la majorité, le capitaine Bossi n'est plus certain d'être le commandant de son équipage et Maroni dirige à présent de manière évidente et sans bonnes manières la rébellion. De là naît sûrement la période de confusion politique. Dans ce cadre, le Parlement avec ses deux composantes, en raison de deux situations différentes, devait décider si permettre ou pas l'arrestation immédiate des deux parlementaires.
Au Sénat, et donc face à ma décision, se présentait le cas du sénateur Tedesco, déjà assesseur à la Santé avec le gouverneur Vendola dans la région des Pouilles. Certes les accusations à son encontre sont graves. Mais pour quelles raisons pour des faits qui remontent à plusieurs années (2001) le procès n'a-t-il pas encore eu lieu ? Pourquoi est-ce que l'on demandait un geste retentissant comme une arrestation pour des personnes qui n'ont pas encore comparu devant un tribunal, lieu approprié pour les juger ? A toutes ces considérations, s'ajoutait la surprise que ce même Sénateur Tedesco (après s'être défendu avec acharnement en Commission) demandait face à l'assemblée d'être arrêté !
Mais s'il voulait être transparent

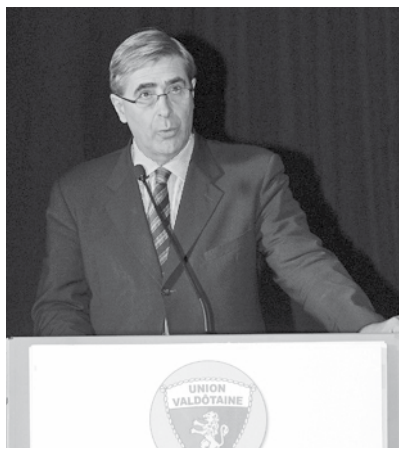

et responsable et non pas protégé par une certaine immunité, pourquoi n'a-t-il pas démissionné ? On l'aurait tout de suite arrêté et il aurait obtenu ce qu'il voulait sans passer devant l'assemblée et par le hachoir politique.
Ce qui est surprenant, en effet, pendant ces discussions, c'est que se déchaînent les jeux des partis, souvent cyniques, sans évaluer que derrière un homme politique il y a toujours une personne, une famille et un cas particulier.
A la demande du vote secret se

SUITE PAGE 5

NOUVELLES EN BREF

Subventions pour la valorisation des produits forestiers
L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles communique que sont ouverts les délais de présentation des demandes pour les subventions concernant la Mesure 123 « Accrescimento del valore aggiunto dei prodotti forestali » du Programme de Développement Rural de la Vallée d'Aoste 2007-2013. La mesure est finalisée à valoriser les produits forestiers à travers la modernisation et l'amélioration de l'efficacité des structures œuvrant dans ce domaine, la transformation et la commercialisation des produits forestiers, en favorisant également la production d'énergies durables et l'introduction de nouvelles technologies et innovations.
Parmi les interventions qui pourront bénéficier des subventions figurent, par exemple, la construction et la rénovation des installations pour la transformation et la commercialisation des produits forestiers, l'achat de machines et d'outils forestiers neufs, les investissements liés à la sauvegarde de l'environnement et à la prévention de la pollution, y compris ceux pour l'économie énergétique à travers l'utilisation d'énergies durables, telles que biomasses, soleil, vent et énergie hydraulique. Peuvent exclusivement accéder aux subventions les petites entreprises œuvrant dans le secteur et qui se trouvent en condition de rentabilité économique (chiffre d'affaires moyen d'au moins 30 mille euros par an, calculé avec la moyenne du dernier triennat). Les périodes pour recevoir les demandes pour l'année 2011 sont les suivantes : jusqu'au 12 août 2011, du 1er au 30 septembre 2011, du 1er au 30 décembre 2011. Les demandes devront être présentées à la Direction des forêts et infrastructures, Bureaux contributions sylviculture, n. 127/A à Quart, lieu-dit Amérique, (tél. : 0165/776251), disponible pour tout renseignement. Dans la section Risorse naturali e Agricoltura du site www.regione.vda.it sont publiés la délibération contenant l'avis et les formulaires y afférents.

Procédures simplifiées pour accéder au programme Eurodyssée
Obiettivo Lavoro News, la revue sur l'emploi cofinancée par le Fonds Social Européen, dédie son dossier au Programme Eurodyssée, qui offre aux jeunes des régions participantes la possibilité d'effectuer un stage dans une entreprise d'une autre région européenne. A travers l'interview à Michele Monteleone, référent de l'Antenne Eurodysée du Val d'Aoste, est enfin illustré le nouveau portail www.eurodyssee.eu qui permet de simplifier les procédures d'accès au Programme. Complètent l'information l'Avis pour des projets sociaux adressés aux organisations de bénévolat valdôtaines et l'examen de connaissance de la langue française, destiné à ceux qui veulent enseigner dans les écoles de la région. Les nouvelles offres d'emploi provenant des entreprises valdôtaines sont disponibles auprès des trois centres pour l'emploi et présentes dans le site de l'Administration régionale www.regione.vda.it sous la rubrique emploi.

Bénévolat : Prix régional 2011

Le Prix « Bénévolat de l'Année du Val d'Aoste » promu par le Conseil de la Vallée et qui en est à sa deuxième édition sera remis le 21 octobre prochain, à Aoste. Les propositions de candidature peuvent être présentées par des associations de bénévolat siégeant en Vallée d'Aoste, par la Coordination solidarité Vallée d'Aoste, et par d'autres sujets publics ou privés, et devront parvenir avant le 15 septembre 2011. Le prix a comme finalité de valoriser le rôle du bénévolat dans la société outre qu'à diffuser la culture de la solidarité. Le Conseil de la Vallée est depuis toujours très attentif vis-à-vis de ces thématiques et ce Prix constitue une reconnaissance aux personnes qui dédient une partie de leurs ressources humaines et de leur temps aux soins des autres et à l'engagement social. Le Prix de 5.000 euros devra être destiné à l'activité qui en a déterminé l'assignation. En particulier, seront évaluées les activités adressées à l'amélioration de la vie, à la promotion et à la valorisation des droits des personnes dans le domaine de l'assistance sociale, socio-sanitaire et socio-éducatif. La première édition du Prix a été assignée au projet « Compagnia in Hospice » promu par le Groupe volontaire de la « Lega italiana per la lotta contro i tumori » (Lilt).

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

Séance du vendredi 22 juillet 2011

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a approuvé l'accord entre la Région et l'ISTAT pour la réalisation en Vallée d'Aoste du 15e recensement général de la population et des habitations.
Il a ensuite donné son feu vert à l'ouverture du marché public pour l'attribution du service éditorial relatif à la planification, à l'impression et à la diffusion de 54 numéros de la revue bihebdomadaire *Obiettivo lavoro News*, sous format papier et vidéo, à l'intention des émissions de télévision, et sous forme de reportage radio multimédia pour internet.
Il a ensuite adopté l'appel à projets à gestion régionale pour la présentation de cours biennaux de formation professionnelle après la période d'éducation obligatoire, pour les qualifications professionnelles de monteur électricien réseau et de chauffagiste, de carrossier de base, de commis de salle et bar et de commis de cuisine.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Des aides ont été accordées à deux entreprises valdôtaines pour la réalisation d'entrepôts souterrains destinés à la maturation et la conservation de la *Fontina DOP*. La dépense engagée à cet effet, au titre de la période 2011/2013, est de 672 000 euros.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a approuvé la réalisation d'un projet en langue française, soutenu par l'Ambassade de France et destiné aux enseignants, ainsi qu'à 100 élèves au maximum des classes de quatrième et de cinquième des écoles secondaires du deuxième degré. Ce projet intitulé « À la découverte de Blaise Cendrars » sera mis en œuvre d'octobre à décembre 2011.

OUVRAGES PUBLICS, PROTECTION DES SOLS ET LOGEMENT PUBLIC
L'Exécutif a décidé de soumettre au Conseil régional le projet de loi modifiant la loi régionale n° 33 du 8 octobre 1973 portant constitution de fonds de roulement régionaux pour la promotion d'initiatives économiques sur le territoire de la Vallée d'Aoste.
Il a ensuite adopté les orientations destinées aux bureaux chargés d'examiner les demandes de renouvellement des sous-concessions de dérivation d'eau d'une masse d'eaux superficielles, à usage hydroélectrique, en vue de compléter les dispositions du Plan régional de protection des eaux.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a approuvé la modification des niveaux essentiels d'assistance (*LEA*) assurés par le Service sanitaire régional.
Il a ensuite établi les listes des plantes officinales utilisables par les herboristeries et à usage alimentaire ou domestique, ainsi que la liste des plantes à usage médical et les dispositions relatives à leur utilisation. Il a par ailleurs adopté la réglementation des procédures administratives pour l'application de la loi régionale n° 11 de 1999 portant texte unique en matière d'aides économiques en faveur des invalides, des aveugles et des sourds-muets, modifiée.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
L'Exécutif a décidé d'organiser en Vallée d'Aoste, du 19 au 21 septembre 2011, la manifestation œnogastronomique *Natura Pura*.

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine • 29, Av. des Maquisards • 11100 Aoste.**

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 8 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.18 45 153

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

L'ensemble monumental de la Porte Prétorienne d'Aoste

«Valoriser les biens monumentaux pour les réintégrer dans la vie quotidienne»

La Porte Prétorienne est l'un des monuments de l'époque romaine les plus représentatifs du patrimoine de la ville d'Aoste et c'est justement du fait de son importance dans le contexte monumental d'Aoste que, ces dernières années, elle a fait l'objet de la plus grande attention de la part des techniciens de l'Assessorat régional de l'Education et de la Culture.
Etant flanquée de deux tours rectangulaires, la Porte Prétorienne constitue la plus importante porte d'Augusta Prætoria et, s'ouvrant le long du mur oriental, elle permet d'accéder à l'un des deux axes principaux de la ville : le Decumanus Maximus.
Colonie romaine fondée en 25 av. J-C, Augusta Prætoria comprenait un imposant mur d'enceinte qui délimitait une aire rectangulaire et dont la façade externe était construite en blocs de travertin, selon la technique de l'opus quadratum, alors que la façade interne était construite dans un type de maçonnerie appelé opus cæmenticium et revêtue en opus incertum, avec des contreforts à intervalles réguliers et un agger (ou terre-plein) soutenu par un mur de contrescarpe.
Vingt tours quadrangulaires, dont quatre situées aux angles, jalonnaient le périmètre de la ville. À l'Est, s'ouvrait la Porte Prétorienne, majestueuse structure à trois arcades, qui est l'une des portes de villes romaines les mieux conservées. À l'Ouest, se trouvait la Porta Decumana, qui possède elle aussi trois arcades, avec sa célèbre tour septentrionale. Au Nord, l'on découvrait la Porta principalis sinistra et, au Sud, la Porta principalis dextera.
L'espace intérieur de la cité était divisé en insulæ (îlots) aux dimensions régulières. La largeur des routes variait en fonction de leur importance. Il existait donc une voirie primaire, constituée du Cardo Maximus et du Decumanus Maximus – points de passage obligé pour les voyageurs qui se dirigeaient vers les cols alpins ou en venaient – qui correspondaient aux arcades centrales des portes de la ville ; mais aussi une voirie secondaire, qui délimitait les quartiers, formée par les rues qui partaient des tours ; et enfin, une voirie mineure, qui constituait les insulæ. Les routes les moins importantes étaient larges de 4 à 5 mètres, alors que les routes principales mesuraient jusqu'à 9,46 mètres de large, sans compter les trottoirs.
Pour améliorer la visibilité et faciliter l'entretien de la Porte, entre autres, les parapets qui l'entourent et le pavage de toute la zone à la hauteur du plan romain ont été modifiés.
En outre, le tronçon de mur romain situé rue Jean-Léonard Vevey et adjacent à la Porte a aussi été restauré : ces derniers travaux ont d'ailleurs permis de mettre au point une méthode opérationnelle applicable également au reste des anciens murs.
« *Avec ces travaux* – a souligné l'assesseur Laurent Viérin – *par le biais de financements européens qui ne grèvent pas le budget régional et qui s'ajoutent aux fonds destinés à la restauration du pont-aqueduc de Pondel et du château de Quart, nous souhaitons valoriser et restituer au public, en la rendant plus imposante encore, la Porte Prétorienne d'Aoste, qui est l'un des monuments archéologiques d'époque romaine les plus importants au monde. Constituée de structures remarquablement conservées, elle s'insère dans un contexte urbain où il est aussi possible de visiter, dans un périmètre relativement limité, certains monuments typiques de l'architecture publique d'époque romaine. Ces travaux sont préalables à la valorisation de l'aire Est de la ville romaine, où nous avons déjà œuvré pour la restitution du Théâtre romain – à l'issue de 24 années de restauration – et à la requalification de cette zone qui est devenue un pôle d'attraction et un centre de spectacles, ainsi que l'une des destinations privilégiées du tourisme culturel de notre région* ».
Il s'agit là d'une part significative d'un projet bien plus vaste, qui vise à la restauration et à la requalification de l'important complexe monumental urbain d'époque romaine appelé « Aoste Est », situé entre la rue de Turin et la rue Guido Rey, qui s'étend jusqu'à la rue Jean-Léonard Vevey et la rue de l'Hôtel de la Monnaie et contient les zones du Théâtre romain, de l'Amphithéâtre, de la Porte Prétorienne, de la tour du Baillage, ainsi qu'une grande partie des murs romains.
La tranche des travaux en question comprend les fouilles archéologiques de la cour d'armes, la restauration à des fins de conservation des structures mises au jour, ainsi que la réalisation d'installations (passerelles) destinées à la valorisation et, donc, à l'exploitation du monument.
Le projet de fouilles élaboré par les techniciens de l'Assessorat a été mis au point de façon à apporter un « plus » en vue de l'organisation des foires annuelles et des visites didactiques, de même que pour la visite du site par les touristes.
« *Ainsi* – a ajouté l'assesseur Laurent Viérin – *grâce à cette tesselle supplémentaire de notre politique culturelle de restitution, financée grâce au "Programme opérationnel compétitivité régionale 2007/2013", en sus d'approfondir notre connaissance de ce site, nous en recomposons l'image architecturale originale qui est actuellement menacée par une stratification urbaine – laquelle, en 2000 ans, a augmenté de près de 2,50 mètres – et nous rétablissons les justes proportions pour faciliter la lisibilité du site et en exalter la majesté. Nous sommes certains que la valorisation de l'ensemble monumental de la Porte Prétorienne doit être entendue comme un processus progressif de réintégration du système des biens monumentaux dans la vie quotidienne de la ville et qu'elle constitue un développement de l'offre touristique et culturelle desdits biens, et ce, pour satisfaire le public* ».

450e Anniversaire

Le français : langue officielle des Valdôtains

En 1561 le Français devint la langue officielle en Vallée d'Aoste. C'est pour rappeler cet anniversaire, fondamental pour l'histoire et l'identité de notre région, que « Le Peuple Valdôtain » publiera, tout au long de 2011, une série d'articles qui parcourront brièvement les étapes de l'histoire linguistique et littéraire de la Vallée d'Aoste.

29 – L'attaque contre le français : Giovenale Vegezzi-Ruscalla
Dans son pamphlet *Diritto e necessità di abrogare il francese come lingua ufficiale in alcune valli della provincia di Torino*, édité en 1861, Giovenale Vegezzi-Ruscalla attaque sans détours l'usage du français dans les vallées d'Aoste, de Suse et du Pélis. Alors que les Valdôtains, au lendemain de la proclamation du Royaume d'Italie, sont tout disposés à admettre la nécessité d'apprendre l'italien, à condition toutefois de continuer à utiliser librement leur langue française, le député de Lucques estime que « questo sconcio, questa macchia alla nazionalità italiana », c'est-à-dire l'existence d'une consistante minorité francophone dans ces contrées, « deve sparire ».
Le raisonnement de l'auteur dans son opuscule meut de la constatation que l'Italie est clairement définie par des « limites naturelles », à savoir les Alpes, et que donc tout le territoire qui se trouve sur leur versant méridional est italien : donc, si même les ancêtres des Valdôtains avaient été des étrangers, ils auraient dû s'assimiler et commencer à parler la langue du Pays ; mais en réalité ils étaient eux-mêmes des Italiens à part entière, puisque ils étaient soit des Ligures (les Salasses), soit des Romains ! La preuve : le dialecte local n'est pas français, puisqu'il ressemble à l'occitan, comme le piémontais, qui, lui, est bien un dialecte italien – ce qui démontre évidemment que notre patois est lui aussi un dialecte italien (sic !). Pourquoi, alors, les Valdôtains ont-ils parlé le français pendant des siècles, au lieu de leur langue « naturelle », c'est-à-dire l'italien ? La faute est au clergé local, qui, ayant obtenu les prérogatives de l'Eglise gallicane depuis l'époque de Charlemagne, a toujours exercé une « triplice influenza ed autorità », « cioè : scuole, tribunale e pergamo », en imposant la langue de ses privilèges au peuple. Il faut donc restituer à celui-ci sa véritable identité par le bannissement du français, par l'italianisation des toponymes et par l'imposition de l'italien dans les écoles, y compris le séminaire.
Les arguments aveuglément nationalistes de Vegezzi-Ruscalla, nuancées d'un anticléricalisme primaire, qui anticipent les futures positions francophobes du Fascisme, soulèvent l'indignation des milieux culturels et politiques valdôtains, toutes tendances confondues. La Municipalité d'Aoste charge alors le chanoine Edouard Bérard de répliquer aux allégations du député, tâche dont l'éminent ecclésiastique s'acquitte en publiant, en 1862, l'opuscule *La langue française dans la Vallée d'Aoste*.
(

29 – à suivre)

Les événements organisés pour l'été 2011

Le Conseil de la Vallée au cœur de la culture

La représentation de "Madama Butterfly" a ouvert, le mardi 19 juillet dernier, le calendrier des événements culturels organisés par le Conseil de la Vallée.
«*Nous proposons une série de rendez-vous* – a expliqué le président du Conseil Albert Cerise lors de la conférence de présentation des initiatives à laquelle était présente également la conseillère Emily Rini – *de grande qualité, mais qui ont été malgré tout conditionnés par la manœuvre financière : en effet, notre organisme a été également appelé à faire des sacrifices. En rédigeant le programme pour l'été 2011, nous avons essayé de soutenir également les initiatives prestigieuses organisées par les organismes locaux, qui visent à revitaliser les petites communautés de notre territoire grâce à des manifestations culturelles».*
Parmi les nombreux rendez-vous, le calendrier comprend la huitième édition du Festival international de musique pour orgue "Itinéraires d'orgues valdôtains", avec 13 soirées à partir du 26 juillet prochain, et "ClassicATorgnon", organisée en collaboration avec l'Administration communale de Torgnon.
Parmi les quatre concerts proposés, il faut souligner celui du vendredi 19 août : en effet, dans l'église, s'exhibera Katia Ricciarelli, qui interprétera des morceaux célèbres de la musique classique italienne.
En outre, le Conseil régional a voulu rendre hommage au Pape Jean-Paul II : le mardi 26 juillet, dans l'église Sainte-Anne à Gressoney-La-Trinité, le cardinal Bertone a présidé une cérémonie pendant

laquelle une plaque a été posée pour rappeler le passage de Jean-Paul II en 2001, lorsqu'il termina sa visite des Communes de la Vallée d'Aoste endommagées par les inondations.
Enfin, pendant la conférence, le président Cerise a annoncé l'organisation de l'édition 2011 du "Prix régional du bénévolat", qui sera remis le 21 octobre prochain.
«*Le prix* – a-t-il souligné – *souhaite valoriser le rôle du bénévolat dans la société et promouvoir la culture de la solidarité. Le Conseil de la Vallée est donc toujours très sensible à ce propos et ce prix représente une reconnaissance pour les personnes qui consacrent du temps et de l'énergie à l'engagement social».*

EN BREF

Enfants biélorusses au Val d'Aoste pour l'été
Vingt-quatre enfants biélorusses vont passer leurs vacances estivales en Vallée d'Aoste.
L'initiative est organisée par le Forum sur les droits des enfants de Tchernobyl. «Il s'agit d'enfants – a déclaré Armando Vandelli, qui a lancé le projet il y a onze ans – dont les parents ont de graves problèmes économiques, ou qui sont orphelins. Ils seront accueillis par 24 familles valdôtaines pour une période de vacance d'un ou deux mois».

L'Université du Val d'Aoste fête ses dix ans
La faculté d'économie de l'Université de la Vallée d'Aoste débutait par une leçon de mathématiques le 5 novembre 2001. Le premier diplôme a été attribué en 2004, alors qu'aujourd'hui les étudiants à avoir terminé leurs études sont 188.
Le bilan des dix premières années d'activité de l'athénée valdôtain a été dressé par le doyen Chiara Mauri et les professeurs Gianluigi Gorla et Paolo Preti.

Les Valdôtains seront dispensés du payement des 10 euros sur les visites de spécialistes

La Vallée d'Aoste a dit non à l'introduction des tickets sanitaires

Les tickets sanitaires ne seront pas appliqués aux Valdôtains : en effet, le vendredi 22 juillet dernier, le Gouvernement régional a approuvé une délibération qui, tout en gardant les mesures de limitation et de coparticipation à la dépense sanitaire mises en place dans la loi financière 2011/2013 de la Région, envisage que les prestations de spécialistes ne seront pas soumises aux mesures supplémentaires disposées par la manœuvre du Gouvernement italien le 15 juillet dernier.
«*L'introduction de ce ticket* – a expliqué le président de la Région Augusto Rollandin – *est directement reliée à une réduction de l'augmentation du Fonds pour le financement du Service sanitaire national, dont la Vallée d'Aoste ne bénéficie pas. En outre, nous avons adopté des mesures alternatives de limitation et de coparticipation à la dépense sanitaire qui sont suffisantes à garantir la couverture de*

celle-ci avec des ressources déjà envisagées dans le budget. Toutes ces raisons nous ont amenés à ne pas retenir nécessaire d'introduire d'autres mesures de coparticipation à la charge des Valdôtains».
Les 10 euros sur les visites de spécialistes ne seront donc pas demandés aux patients valdôtains : «*Compte tenu que la santé valdôtaine est entièrement à la charge de l'Administration régionale, qui finance avec ses propres fonds toutes les interventions sanitaires en Vallée d'Aoste* – a souligné l'assesseur régional à la Santé Albert Lanièce – *la Région n'appliquera pas les 10 euros ultérieurs envisagés par la manœuvre. Le Gouvernement régional aura l'opportunité, si cela s'avèrera nécessaire, d'étudier des mesures limitatives dans le domaine des lois financières régionales visant à contenir la dépense publique, en essayant de peser le moins possible sur les citoyens».*
«*L'Administration régionale* – a conclu l'assesseur Lanièce – *exclut encore une fois quelconque requête de participation pour les visites de spécialistes, en tenant compte des besoins sanitaires primaires des citoyens».*
Par contre, comme cela se produit déjà depuis 2007, en ce qui concerne le ticket de 25 euros, les patients non dispensés doivent payer la quote-part fixe de 25 euros pour les codes blancs des urgences qui ne sont pas suivies par l'hospitalisation, sauf s'ils sont arrivés aux urgences à cause de traumatismes et d'empoisonnements aigus et sauf s'ils ont moins de 14 ans.

D.F.

Le professeur valdôtain a reçu le titre de la part de Fédéric Mitterand.

Bruno Germano est Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres

Le ministre français de la Culture et de la communication, Frédéric Mitterrand, a récemment fait chevalier de l'Ordre des arts et des lettres Bruno Germano, directeur de la Fondation Natalino Sapegno, lui conférant ainsi l'une des principales distinctions honorifiques de la République Française, honorant les personnalités étrangères qui se sont illustrées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire, ou par la contribution qu'elles ont apportée au rayonnement de la culture en France et dans le monde.
A cette occasion, le président de la Région, Augusto Rollandin, a chaleureusement félicité le professeur Germano, «*qui est connu en Vallée d'Aoste non seulement pour son activité en faveur de la Fondation Sapegno mais aussi pour sa longue expérience d'enseignant, notamment au Lycée classique d'Aoste, et pour sa production de textes poétiques pour l'enfance. Initialement chargé par Natalino Sapegno lui-même de s'occuper de la création de la Fondation, qu'il a dirigée dès son ouverture, le professeur a contribué à faire de cet organisme un centre de promotion de la culture littéraire au niveau international, en étroite relation avec la culture française, et lui a conféré un rayonnement européen. Cette importante distinction* – a conclu le président Rollandin – *ne valorise pas seulement l'activité du professeur Germano et de la Fondation, mais aussi l'engagement de la Région qui a toujours soutenu son travail avec conviction*».

Les révolutions du monde rural selon un nouveau modèle de conception de l'agriculture moderne

De l'espoir pour l'agriculture valdôtaine

Nous partageons les problèmes de l'agriculture de montagne avec plusieurs Pays et régions européennes, et notamment avec les Pays alpins. Avec l'ensemble de l'Europe et même avec la Suisse nous partageons un système législatif assez strict et des limites en matière d'aides publiques et de concurrence. Ce qui change beaucoup, dans ces différentes régions, c'est la mise en œuvre de la législation, la simplicité des procédures, le fonctionnement du système, ainsi que la qualité de l'entreprenariat.
C'est bien là qu'il faut travailler.
D'ailleurs, il faut bien se mettre en tête que le modèle des années 80 est révolu. Fini avec les aides sur demande, et il est inutile d'en demander davantage. Le système des aides est fixé comme partout en Europe. Ce fait comporte une nouvelle politique pour l'agriculture, c'est-à-dire le passage de l'aide à l'exploitation à l'aide « au système », pour que le produit passe à la commercialisation.
D'ailleurs des progrès se sont déjà réalisés même au Val d'Aoste, et sous la pression des changements des politiques imposées par l'Union européenne. Par exemple, bien qu'à ses débuts, l'exportation d'animaux a pris de l'essor, et elle a plus que doublé de 2006 à 2010, de 2 500 à 5 500 animaux, pour une valeur d'environ 1 million d'euros par an. La viande de bœuf valdôtain est une nouveauté de la dernière décennie. Elle vient d'un travail de sélection génétique remarquable, et on peut l'acheter presque partout, souvent avec le logo de l'AREV. Le vin a fait des progrès magnifiques depuis 40 ans. Il y a des vins de qualité qui sont reconnus et appréciés, et qui produisent du revenu et des emplois.
Les histoires de réussite personnelle et d'entreprise sont aussi présentes dans l'agriculture, à Arnad dans la viande séchée comme à Aymavilles dans le vin et à Courmayeur dans le lait et ses dérivés. De ce point de vue, on comprend bien que c'est aux agriculteurs de relever le défi. Il y a des petites entreprises, des familles qui ont réussi et qui regardent avec espoir leur exploitation. Il faut reconnaître leur rôle, il faut leur redonner du courage.

Il faut les aider par la formation aussi, dans la gestion, le commerce et dans l'ouverture vers l'extérieur, dans leur capacité à exporter. Il y a là un grand travail à faire. Ce contexte plus concurrentiel et plus ouvert à l'extérieur impose des connaissances rénovées en matière de gestion d'entreprise, de commerce et de logistique, de communication. Il faut aussi évaluer les perspectives externes, accompagner les entreprises dans leurs recherches des marchés extérieurs. C'est fini les foires où l'on voit que les présences institutionnelles et le stand de l'administration. Les foires, c'est fait pour trouver de nouveaux clients, et il faut voir les entreprises se mettre en jeu.
Les marges d'expansion se trouvent à la fois dans la qualité du « système local » et dans l'esprit d'entreprenariat. Si l'on regarde ainsi notre agriculture comme une pièce centrale d'un système intégré avec la transformation, l'hôtellerie et les magasins, il est facile d'imaginer où l'on va se développer. Par exemple, dans la Fontine, il faudra probablement s'attendre à une évolution comme dans le vin. Le Torrette est toujours celui d'un endroit précis, d'un vigneron et d'une entreprise : il a sa marque. La Fontine était pareille quand elle a été « découverte », et ceux qui l'apprécient la cherchent dans les meilleurs alpages. On devrait acheter non seulement la Fontine (comme à l'époque du tout-public) mais des Fontines bien marquées avec le nom du producteur, signe de qualité et de spécialisation.
L'agriculture est un domaine de production de biens et de services, qu'il faut respecter et « libérer ». Nous n'exploitons pas nos forêts. Depuis l'après-guerre, l'Administration régionale a reconstitué ce patrimoine lourdement touché par deux siècles de mauvaise utilisation. Toutefois, une exploitation durable est nécessaire, comme c'est d'ailleurs le cas en Autriche, en Suisse, au Tyrol. Combien d'emplois supplémentaires peut-on créer par une meilleure exploitation du secteur bois en Vallée d'Aoste ? Dans la Vallée centrale il y a des terrains agricoles qui ne résistent pas à la concurrence du bâtiment, avec le résultat de voir transformer nos prés dans des blocs grisâtres, souvent sans locataires. Pourrait-on s'attendre à une exploitation de bois local dans ces espaces ?
L'administration publique a une grande responsabilité dans ce défi de la croissance. Il faudra réduire par tous les moyens les coûts imposés par les tâches administratives et de contrôle. Il faut moderniser et simplifier l'administration : il est urgent que la communication de l'agriculteur avec les différents bureaux se fasse sans se déplacer à Aoste et par les nouvelles technologies. Sur les procédures, nous avons des marges de manœuvre qui viennent de notre autonomie. Il ne faut pas faire plus compliqué que dans les autres Pays européens, et il faudra sanctionner ceux qui compliquent. La complication affaiblit même la qualité du contrôle.
Il faut chercher des cas d'excellence, transférer la qualité des processus et du langage administratif chez nous. Les Pays Bas achètent nos petits veaux, les font grandir et après les revendent sur le marché italien. Ils n'ont rien de mieux que nous, sauf une meilleure organisation et une administration plus simple qui doit répondre aux mêmes dispositions législatives établies par l'Union européenne. C'est là, directement de nos concurrents, qu'il faut copier.

Enrico Martial

SUITE DE LA PAGE 1

Nouvelles du Sénat

Et la majorité chancelle

déclenchait, en outre, le jeu de chaque adversaire, c'est pourquoi un parti, la Lega, déclarait être en faveur de l'arrestation mais ensuite les chiffres ne correspondaient pas et le PD était accusé d'être passé de l'autre côté. Et de là l'échauffourée.
Je pense qu'un Sénateur, comme n'importe quel citoyen, devrait être arrêté uniquement quand il est déclaré coupable après un procès réglementaire (pendant lequel il a pu se défendre).
Nous avons déjà assisté en 1992 avec "*mani pulite*" aux conséquences des arrestations "préventives".
L'avis des deux Chambres était ensuite contradictoire : le député PdL Papa était arrêté et laissé en liberté (si le Sénateur Tedesco ne démissionnait pas).
Et les accusations à charge de Tedesco n'étaient certes pas plus légères que celles de Papa : deux poids, deux mesures ?
Ce qui reste de cette triste après-midi, c'est l'élan et le réconfort du Député Farina à l'encontre de Papa tout de suite après le verdict qui décidait de son arrestation. Ce même Farina (les justiciers de chez nous se souviennent-ils de lui) qui lorsqu'il arriva pour une conférence à Aoste fut contesté et accusé et qui a été récemment réhabilité par la Cour de Cassation en obligeant l'Ordre des Journalistes de Milan, qui l'avait expulsé, de le réintégrer !

Antonio Fosson

NOUVELLE EDITRICE LE PEUPLE SRL

Codice fiscale 00557910072 – Partita iva 00557910072 – VIA DES MAQUISARDS 29 – 11100 AOSTA AO
Numero R.E.A 49415 – Registro Imprese di AO n. 00557910072 – Capitale Sociale euro 10.400,00 i.v.

BILANCIO DI ESERCIZIO AL 31/12/2010

Pubblicato ai sensi del D.L. 23/10/1996 convertito con legge 23/12/1996 n. 650 – Gli importi presenti sono espressi in euro

STATO PATRIMONIALE ATTIVO	31/12/2010	31/12/2009
A) STATO PATRIMONIALE ATTIVO	**0**	**0**
B) IMMOBILIZZAZIONI		
I) IMMOBILIZZAZIONI IMMATERIALI	**0**	**0**
II) IMMOBILIZZAZIONI MATERIALI		
1) Immobilizzazioni materiali	8.522	4.550
II TOTALE IMMOBILIZZAZIONI MATERIALI	**8.522**	**4.550**
III) IMMOBILIZZAZIONI FINANZIARIE		
1) Partecipazione in:		
c) altre imprese	515	515
1 TOTALE Partecipazione in:	515	515
3) Altri titoli (immob. finanziarie)	103.000	103.000
III TOTALE IMMOBILIZZAZIONI FINANZIARIE	103.515	103.515
B TOTALE IMMOBILIZZAZIONI	**112.037**	**108.065**
C) ATTIVO CIRCOLANTE		
I) RIMANENZE	0	0
II) CREDITI (Attivo circolante):		
1) Esigibili entro esercizio	409.019	376.348
1 TOTALE Esigibili entro esercizio	409.019	376.348
II TOTALE CREDITI (Attivo circolante):	409.019	376.348
III) ATTIVITÀ FINANZIARIE (non immobilizz.)	0	0
IV) DISPONIBILITÀ LIQUIDE		
1) Depositi bancari e postali	613.469	656.113
2) Denaro e valori in cassa	4	20
IV TOTALE DISPONIBILITÀ LIQUIDE	613.473	656.133
C TOTALE ATTIVO CIRCOLANTE	**1.022.492**	**1.032.481**
D) RATEI E RISCONTI	**19.428**	**26.415**
TOTALE STATO PATRIMONIALE ATTIVO	**1.153.957**	**1.166.961**

STATO PATRIMONIALE - PASSIVO	31/12/2010	31/12/2009
A) PATRIMONIO NETTO		
I) Capitale	10.400	10.400
II) Riserve da sovraprezzo delle azioni	0	0
III) Riserve di rivalutazione	0	0
IV) Riserva legale	2.895	2.895
V) Riserva statutarie	0	0
VI) Riserva per azioni proprie in portafoglio	0	0
VII) Altre riserve		
c) Sopravv. attive	971.694	947.216
VII TOTALE Altre riserve	971.694	947.216
VIII) Utili (perdite -) portati a nuovo	55.473	55.473
IX) Utile (perdita -) dell'esercizio	274.676 -	216.056 -
A TOTALE PATRIMONIO NETTO	**765.786**	**799.928**
B) FONDI PER RISCHI E ONERI	**0**	**0**
2) Fondi per imposte, anche diff.	295.556	277.102
B TOTALE FONDI PER RISCHI E ONERI	**295.556**	**277.102**
C) TRATTAMENTO FINE RAPPORTO LAVORO SUBORDINATO	**34.411**	**30.357**
D) DEBITI		
1) Esigibili entro l'esercizio	57.825	59.220
D TOTALE DEBITI	**57.825**	**59.220**
E) RATEI E RISCONTI	**379**	**354**
TOTALE STATO PATRIMONIALE - PASSIVO	**1.153.957**	**1.166.961**

ALTRE GARANZIE	31/12/2010	31/12/2009
2) Altre garanzie:		
d) favore di altri	44.792	89.583
2 TOTALE Altre garanzie:	44.792	89.583
1 TOTALE ALTRI CONTI D'ORDINE-RISCHI	**44.792**	**89.583**
2 ALTRI CONTI D'ORDINE-IMPEGNI	**44.792 -**	**89.583 -**

CONTO ECONOMICO	31/12/2010	31/12/2009
A) VALORE DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)		
1) Ricavi vendite e prestazioni	**193.924**	**198.086**
5) Altri ricavi e proventi (attività ord.)		
a) Altri ricavi	8.360	8.373
5 TOTALE Altri ricavi e proventi (attività ord.)	8.360	8.373
A TOTALE VALORE DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)	**202.284**	**206.459**
B) COSTI DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)		
6) materie prime suss. cons. merci	**166.565**	**171.610**
7) servizi	**86.855**	**71.793**
8) per godimento di beni di terzi	**78.966**	**81.626**
9) per il personale:		
a) salari e stipendi	82.067	83.197
b) oneri sociali	23.508	22.852
c) trattamento di fine rapporto	6.261	6.600
9 TOTALE per il personale:	111.836	112.649
10) ammortamenti e svalutazioni		
b) ammort. immobilizz. materiali	4.122	5.679
10 TOTALE ammortamenti e svalutazioni	4.122	5.679
14) oneri diversi di gestione	**111.850**	**48.411**
B TOTALE COSTI DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)	**560.194**	**491.768**
A-B TOTALE DIFF. TRA VALORE E COSTI DI PRODUZIONE	**357.910 -**	**285.309 -**
C) PROVENTI E ONERI FINANZIARI		
16) Altri proventi finanz. (non da partecipaz.)		
c) prov. finanz. da titoli (non part.) iscritti n.at.	773	1.678
d) proventi finanz. diversi dai precedenti	569	1.775
16 TOTALE Altri proventi finanz. (non da partecipaz.)	1.342	3.453
17) interessi (pass.) e oneri finanziari	**990**	**1.141**
15+16-17±17bis TOTALE DIFF. PROVENTI E ONERI FINANZIARI	**352**	**2.312**
D) RETTIFICHE DI VALORE DI ATTIVITÀ FINANZIARIE	**0**	**0**
E) PROVENTI E ONERI STRAORDINARI		
20) Proventi	**78**	**18**
21) Oneri	**8.177**	**27.603**
20-21 TOTALE DELLE PARTITE STRAORDINARIE	**8.099 -**	**27.585 -**
A-B±C±D±E TOTALE RIS. PRIMA DELLE IMPOSTE	**365.657 -**	**310.582 -**
22) Imposte sul reddito dell'esercizio, correnti, diff.		
b) Imposte differite	90.981 -	94.526 -
22 TOTALE Imposte sul reddito dell'esercizio, correnti, dif	**90.981 -**	**94.526 -**
23) UTILE (PERDITA) DELL'ESERCIZIO	**274.676 -**	**216.056 -**

Prospetto di dettaglio delle voci di ricavo:
Ricavi vendita copie Euro 190.523- ricavi pubblicità tramite concessionaria euro 3.401 totale Euro 193.924

Souvenir d'Emile Proment

Emile Proment était né, à Aoste, le 24 février 1914. Il fut un combattant de la toute première heure engagé dans la défense de l'Autonomie et de la sauvegarde du français au Val d'Aoste. Journaliste, collaborateur de « L'Union Valdôtaine » et puis de « Le Peuple Valdôtain », collaborateur du « Flambeau », Emile Proment a été la « colonne vertébrale » de notre hebdomadaire, en y collaborant jusqu'à sa mort survenue le 7 juillet 2002. Ses écrits ont su former des consciences valdôtaines, ont fait découvrir à des générations entières de Valdôtains l'importance de la liberté, de la cohérence et de la conséquence de la langue française, du fédéralisme et de l'Union Valdôtaine.
Il fut un auteur polyédrique : dans ses écrits, il est passé de l'histoire à la politique, de l'ethnie à l'actualité, de la langue à la culture, du social aux polémiques, à la biographie de personnages valdôtains, des dates historiques au fédéralisme, du régionalisme aux sujets internationaux, des récits aux nouvelles. Auteur du « Roman d'un jeune valdôtain », conteur, poète aussi, il apporta une contribution importante à la littérature valdôtaine. Nous lui rendons surtout hommage de par ce qu'il nous a appris dans le domaine de la langue française, mais aussi dans celui du sentiment unioniste, fédéraliste et valdôtain.

Le Siège Central de l'Union Valdôtaine

organise pour

le samedi 10 et le dimanche 11 septembre prochains
une sortie en car à **DELÉMONT**

à l'occasion de la

64ème Fête du Peuple Jurassien

Suivra programme détaillé

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe

a le plaisir de vous inviter à la

FÊTE EN PLEIN AIR

DIMANCHE 31 JUILLET 2011

à Senin - hameau Croux
terrain des jeux traditionnels

En présence des inscrits et de leur famille, les sympathisants seront également les bienvenus, ainsi que les Unionistes des autres sections.

Programme :
10h30 - Rendez-vous et vin d'honneur
12h30 - Déjeuner
Après-midi avec jeux et chants pour tous
18h30 - Dîner

Le prix de participation est de 22 euros, tout compris.
Pour retenir vos places, nous vous prions de bien vouloir nous contacter :
Cristina Viglino tél. : 333 2249270 ;
Luciano Fonte tél. : 339 8526615 ;
Ezio Pasquettaz tél. : 335 5915238 ;
Davide Casola tél. : 347 8623074.

PARTICIPEZ NOMBREUX !

La Jeunesse Valdôtaine

organise

une randonnée à Cheneil de Valtournenche

le samedi 13 août 2011

Rendez-vous au parking de Crétaz de Valtournenche (près de la pharmacie) à 10h.

Déjeuner : pique-nique.

Pour infos : 320 6649161

Participez nombreux !

MARIAGE

La section de l'Union Valdôtaine de Sarre

a le plaisir d'annoncer le mariage de

Sara CORSARO
et
Patrick BARMASSE

vice-président de la section.
La communauté unioniste de Sarre présente ses félicitations les plus cordiales aux heureux époux, ainsi que ses vœux de bonheur et de prospérité.

COMITÉS

Section de Sarre
Nouveau Comité de Direction
Président : Silvia Vallet
Vice-présidents :
Patrick Barmasse (responsable presse) et Ivana Meynet
Secrétaire : Gianni Nuti
Trésorier : Marco Jacquemod
Membres : Carlo Besenval (responsable drapeau), Bruno Blanchet, Laurent Guyon Pellissier, Andrea Pallais et Lea Meynet
Membres de droit :
Roberto Vallet, Susanna Bozon, Ivana Blanc et Marina Brocard Chanoux.

Section d'Arvier
Nouveau Comité de Direction
Président honoraire : Roberto Clusaz
Président : Denise Alleyson
Vice-président : Agostino Scalfi
Secrétaire : Christiane Luboz
Membres : Gisella Glarey (responsable presse), Emilio Gex (responsable drapeau), Manuel Barrel, Gilbert Luboz, Arsène Riblan et Christel Rollet
Membres de droit : Mauro Lucianaz, Christian Alleyson, Bernard Béthaz, Claudine Clusaz, Josianne Godioz, Jonny Martin et Marcello Rollet.

Section de Rhêmes-Notre-Dame
Nouveau Comité de Direction
Président : Corrado Oreiller
Secrétaire : Marco Thérisod
Membres : Marino Oreiller, Stella Sorrenti et Giorgio Saudin.

Section d'Issogne
Nouveau Comité de Direction
Président honoraire : Martino Borettaz
Président : Ivo Borettaz
Vice-président : Stefania Anardi
Secrétaire : Gigliola Borettaz
Membres : Daniele Janin (représentant au Conseil Fédéral), Bruno Dublanc, Fréderic Ceretto, Melchiorre Jans et Daniele Porté.
Membres de droit : Stefano Cout et Julien Vuillermin.

Section de Valgrisenche
Nouveau Comité de Direction
Président honoraire : Alexis Bovard
Président : Elie Bois
Vice-président : Camille Boson
Secrétaire : Josianne Bovard
Membres : Ernest Béthaz (responsable drapeau), Sergio Togni et Eugenio Bovard
Membres de droit : Riccardo Moret et Corrado Boson.

Section de Verrayes
Nouveau Comité de Direction
Président : Elio Fognier (responsable drapeau)
Vice-président : Carlo Baloire
Secrétaire : Anna Lillaz
Membres : Diego Foudon, Luigi Collé, Benoni Chapellu, Francesco Nossein, Massimo Berga et Jean-Pierre Lillaz (responsable Jeunesse Valdôtaine)
Membres de droit : Erik Lavevaz (responsable presse), Claudio Lillaz, Milena Chapellu, Milva Meynet et Alex Foudon.

Section de Villeneuve
Nouveau Comité de Direction
Président : Giorgio Dal Canton
Secrétaire : Lorena Perrier
Membres : Roberto Dal Canton et Marino Chuc
Membres de droit : Roberta Quattrocchio, Ettore Lavy et Roger Chuc.

Le coin du dialogue

Mauro Bieler

Malheureusement la crise économique et financière qui a frappé notre pays et le monde tout entier ne semble pas arriver à sa fin et je crois que les effets se verront encore pendant un certain temps. Le Gouvernement régional, outre à avoir mis en place de nombreuses dispositions anticrises, a adopté également – sur proposition et avec le soutien des Assessorats – des aides pour les couches les plus faibles de notre société. Je me réfère en particulier à deux interventions de l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales : « Due mesi in positivo », projet expérimental du service civil pour les jeunes et la liste unique régionale de l'Assistant personnel.

En cette année 2011, la Vallée d'Aoste a voulu célébrer l'« Année européenne du bénévolat » en promouvant, auprès des jeunes entre 16 et 18 ans, le concept de solidarité et en leur donnant l'opportunité – à travers une expérience professionnelle d'une durée de deux mois et programmée durant la période estivale – de se mettre au service de la communauté valdôtaine. Il s'agit d'une initiative qui rentre dans le cadre du service civil régional « Due mesi in positivo », promu et soutenu par l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales, et qui s'adresse à 40 adolescents valdôtains qui, du 13 juin au 12 août de cette année, prêtent service dans divers domaines : de l'aide aux personnes en difficulté à la tutelle des biens culturels, de l'animation pour les plus petits à des activités concernant les droits des consommateurs. Les jeunes ont reçu une formation initiale coordonnée par le CSV (Coordinamento Solidarietà Valle d'Aosta) et ont ensuite été insérés dans divers lieux de travail. Cette expérience, pour le moment expérimentale, se veut une première occasion de contact concret avec le monde des activités sociales et culturelles et, pourquoi pas, une opportunité professionnelle pour le futur.

Toujours dans le domaine social, parmi les nouveautés mises en place par l'Assessorat, je voudrais citer la liste unique régionale de l'Assistant personnel. La définition de la procédure de certification des compétences de l'Assistant personnel permet d'un côté d'offrir une certification au personnel intéressé par les mansions d'assistant à domicile pour des personnes non autosuffisantes, de l'autre de garantir qualité et fiabilité au citoyen qui souhaite accéder à ce service.

Il est opportun de rappeler que pour les travailleurs ce sera une occasion pour obtenir une certification professionnelle, en valorisant aussi les compétences déjà acquises durant leur vie professionnelle alors que les assistés et leurs proches pourront donc accéder à un service à la personne avec des modalités transparentes, bénéficier de personnel professionnellement préparé, faire partie d'un système organisationnel ample et jouir de points de référence solides.

Il faut avoir à l'esprit que par assistant personnel l'on entend la figure engagée à aider une personne âgée, malade ou handicapée aussi bien dans l'assistance à la vie indépendante que dans celle qui accompagne la vie quotidienne des personnes adultes avec handicap physique et/ou sensoriel, en prenant soin de l'hygiène de la personne assistée, en l'aidant dans ses mouvements, en lui préparant ses repas et en lui donnant ses médicaments, en intervenant correctement sur base de son autonomie. Tout cela dans le respect bien évidemment des lois en la matière.

Les inscrits sur la liste pourront obtenir la certification après avoir suivi un cours de formation d'une durée de 120 heures (80 heures de théorie et 40 heures de pratique), auquel pourront accéder les personnes qui ont au moins 18 ans et qui connaissent la langue italienne (niveau A2 écrit et parlé du Portfolio européen des Langues), en démontrant de savoir utiliser des termes simples et composer des phrases élémentaires pour décrire des situations fréquentes. Pour les personnes qui ont déjà une expérience de travail significative ou un titre de formation dans ce secteur pourront – grâce à l'ensemble des compétences acquises au cours de leur vie – passer un examen et obtenir la certification.

A partir de 2014, seules les familles qui engageront des assistants personnels inscrits sur la liste régionale pourront obtenir les contributions régionales pour l'assistance à domicile de personnes non autosuffisantes. Les personnes inscrites auront tout de même le temps suffisant pour obtenir la certification des compétences nécessaires pour rester insérées sur la liste, de manière définitive et non plus temporaire.

Je considère que l'attention envers les jeunes et les personnes âgées est synonyme d'une haute qualité de la vie d'une communauté, et « chez nous » nous pouvons dire que malgré le moment difficile que nous sommes en train de passer nous vivons encore bien.

Bonnes vacances et bon travail !

Approbation d'une résolution

Petit train Pila-Cogne

L'Assemblée régionale, après avoir entendu le rapport du Conseiller régional Diego Empereur, Président de la IVe Commission permanente Essor économique, concernant le petit train Pila-Cogne, a approuvé une résolution sur ce même thème, qui engage le Gouvernement régional à

renoncer à l'achèvement de la ligne intercommunale Cogne-Eaux Froides-Plan Praz, en réalisant toute action opportune finalisée à la fermeture définitive de l'oeuvre et des rapport en cours avec les entreprises de construction et de fourniture, professionnels et gérant, tout en tenant compte des responsabilités qui pourrait être vérifiées par l'Autorité judiciaire comptable;

effectuer l'aliénation des biens et des structures pouvant être mises sur le marché en poursuivant constamment la plus grande économie et rentabilité, en réalisant, si utiles et économiquement profitables, les opportunes interventions de démantèlement;

définir, de concert avec les collectivités locales concernées, les mesures nécessaires pour la valorisation, la réutilisation et la reconversion des infrastructures et des immeubles de Plan Praz, Eaux Froides, Epinel et Cogne;

appronfondir avec les collectivités locales concernées les propositions pour la réalisation d'une liaison entre les domaines de Pila et Cogne, à travers la réalisation d'une étude qui, en partant des données et des documents existants, développe des évaluations et des scenarii mis à jour, cohérents avec la réalité sociale, économique et touristique actuelle et avec l'évolution technologique de ces dernières années dans ce secteur.

PUNTO FOTOVOLTAICO®
La più qualificata
rete di punti vendita
dedicata al fotovoltaico

AOSTA
Via Roma, 7 - Tel. 0165 524915
aosta@puntofotovoltaico.it
Numero Verde
800 984 587
www. puntofotovoltaico.it